



La Ferme des Potagers de Marcoussis

Chemin du Regard

91460 MARCOUSSIS

Tél : 01 64 49 52 80 - Email : l.gibou@pdm91.fr

Bulletin d'adhésion et contrat d'abonnement 2025

Nom : _____ Prénom : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel : _____@_____

Si vous changez d'adresse mail en cours d'année et/ou de n° de tél., merci de nous le signaler.

Comment avez-vous connu la Ferme des Potagers ? _____

Etes-vous parrainé(e) par un(e) adhérent(e) ? Si oui, par : _____

Souhaitez-vous participer ponctuellement aux actions de l'association ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ Animation de stand ☐ Maraichage/bricolage ☐ Aide à la boutique
☐ Relais de communication ☐ Cours de Français (FLE) ☐ Autre :

1. J'adhère à l'association de la Ferme des Potagers de Marcoussis

La cotisation annuelle à l'association est **obligatoire** pour toute personne qui désire **bénéficier d'un abonnement de légumes** issus de l'agriculture biologique.

Vous pouvez également choisir d'être **adhérent(e) sans prendre de paniers**, simplement pour soutenir l'Association. Vous pourrez ainsi participer à la vie associative et soutenir nos activités favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et le développement des circuits courts.

La cotisation annuelle est de **35 €** en début d'année civile (le montant est dégressif en fonction de votre date d'entrée dans l'association). Le paiement se fait par prélèvement en même temps que le paiement des premiers paniers puis chaque début d'année.

Et pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'association peut être renforcée par un soutien financier supplémentaire (non déductible de vos impôts) : ☐ 50 € ☐ 80 € ☐ 120 € ☐ Autre montant :€

2. Je m'abonne aux paniers (cocher la case correspondante à votre choix)

Notre formule d'abonnement : un panier par semaine sur 48 semaines/an (4 semaines de non-distribution des paniers prévues au printemps et/ou fin d'année, ces dates peuvent changer en fonction des besoins de la production).

Possibilité pour l'adhérent **d'annuler jusqu'à 5 paniers par année civile** (au-delà, vous pouvez proposer à vos proches de récupérer votre panier à votre place ou bien en faire don à l'association).

Petit Panier (3 à 4 variétés de légumes) à Marcoussis	Grand Panier (6 à 8 variétés de légumes) à Marcoussis	Petit Panier (3 à 4 variétés de légumes) sur un point de dépôt (liste au verso)	Grand Panier (6 à 8 variétés de légumes) sur un point de dépôt (liste au verso)
☐ 9,50 €/panier*	☐ 18,50 €/panier*	☐ 11 €/panier*	☐ 20 €/panier*
par prélèvement mensuel (Pratique ! Vous ne réglez en fin de mois que le nombre de paniers reçus) Merci de nous adresser votre RIB	par prélèvement mensuel (Pratique ! Vous ne réglez en fin de mois que le nombre de paniers reçus) Merci de nous adresser votre RIB	par prélèvement mensuel (Pratique ! Vous ne réglez en fin de mois que le nombre de paniers reçus) Merci de nous adresser votre RIB	par prélèvement mensuel (Pratique ! Vous ne réglez en fin de mois que le nombre de paniers reçus) Merci de nous adresser votre RIB

* Prix moyen lissé sur l'année

3. Je choisis où aller chercher mon panier (cocher la case correspondante à votre choix)

☐ **Marcoussis : La Ferme des Potagers de Marcoussis**, Chemin du Regard, le vendredi de 12 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h30

Ou sur un point de dépôt :

☐ **Brétigny-sur-Orge** : Fleuriste « Aux Fleurs d'Annie », 31 avenue Edouard Branly, le jeudi à partir de 15 h30 et jusqu'à 19 h.

☐ **Bures-sur-Yvette** : Fleuriste « Au Jardin d'Eden », 47 rue Charles de Gaulle, le jeudi à partir de 11 h30 jusqu'à 12 h30 puis réouverture de 14 h30 à 19 h30.

☐ **Chatenay-Malabry** : boutique Biocoop, 100 rue Jean Longuet, le mercredi à partir de 15 h et jusqu'à 19 h30

☐ **Draveil** : allée des Deux Cèdres*, le mercredi à partir de 16 h et jusqu'à 20 h

☐ **Evry** : 98 allée des Champs-Élysées, le jeudi à partir de 15h (*réservé aux salariés de l'immeuble*)

☐ **Les Ulis** : Maison Pour Tous des Amonts, 1 rue de Vendée, le jeudi à partir de 11 h (fermé entre 12 h et 13 h30) et jusqu'à 20 h (*17 h pendant les vacances scolaires*).

☐ **Massy** : Salle d'escalade de bloc ARKOSE, 4 rue Galvani, le mercredi à partir de 14 h et jusqu'à 23 h30.

☐ **Nozay** : La Cave de Nozay, 13 Ter Rue de Versailles, le mercredi à partir de 16 h30 et jusqu'à 19 h30

☐ **Orsay** : MJC Jacques Tati, 14 bis avenue Saint-Laurent, le jeudi à partir de 11h et jusqu'à 19 h (*18 h pendant les vacances scolaires*).

☐ **Palaiseau (proche RER)** : impasse des Vhermes*, le jeudi à partir de 10 h et jusqu'à 20 h.

☐ **Palaiseau (Centre-Ville)** : MJC/Théâtre des 3 Vallées, Parc de l'Hôtel de Ville (avenue du 8 mai 1945), le jeudi à partir de 10 h30 et jusqu'à 20 h (*18 h pendant les vacances scolaires*).

☐ **Ste Geneviève-des-Bois** : Fleuriste « Fleurs & Sens », 82 route de Longpont, le jeudi à partir de 15 h30 et jusqu'à 19 h30.

☐ **St Germain-les-Arpajon** : route d'Aulnay*, le jeudi à partir de 15 h et jusqu'à 20 h.

☐ **Villebon-sur-Yvette** : MJC Bobby Lapointe, 8 rue des Maraîchers, le jeudi à partir de 11 h et jusqu'à 20 h.

☐ **Villiers-le-Bâcle** : Ferme pédagogique du Bel Air, 9 route de Gif, le jeudi à partir de 11 h et jusqu'à 20 h.

Si vous souhaitez annuler votre panier, vous pourrez vous connecter à votre compte Adhérent (vos codes d'accès au logiciel vous seront communiqués après votre adhésion) au plus tard le **mardi avant midi** (cf. article 2 des conditions générales d'adhésion).

*Adresse complète communiquée à l'adhésion

4. Je date et je signe

☐ J'accepte les conditions générales d'adhésion rédigées en page 3 du présent contrat.

Fait à, le

Signature de l'adhérent(e), précédée de la mention « lu et approuvé » :

La Ferme des Potagers de Marcoussis s'engage à respecter la vie privée de ses adhérent(e)s. Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles, rendez-vous sur le site : www.lespotagersdemarcoussis.org - rubrique « Protection des données ».



Photo non contractuelle

La Ferme des Potagers de Marcoussis

Chemin du Regard

91460 MARCOUSSIS

Tél : 01 64 49 52 80 - Email : l.gibou@pdm91.fr

Conditions générales d'adhésion 2025 A conserver par l'adhérent(e)

Article 1 - Cotisation

La cotisation annuelle à l'association est obligatoire pour toute personne qui désire bénéficier d'un abonnement de légumes issus de l'agriculture biologique **ou** qui souhaite apporter un soutien à l'association sans abonnement aux paniers de légumes. Elle procure alors le **statut d'adhérent(e)** à la Ferme des Potagers de Marcoussis, ce qui donne le droit de vote à l'assemblée générale, permet de s'impliquer dans la vie de l'association, de participer aux différents événements et de recevoir la Feuille de Chou (Lettre d'information à nos adhérents transmise par mail).

La cotisation annuelle est de 35 € en début d'année civile et est à régler chaque début d'année. Son montant est dégressif en fonction de votre date d'entrée dans l'association.

Article 2 - Livraison des paniers et interruption

L'adhérent(e) s'engage à minima pour le nombre de paniers fixés sur le bulletin d'adhésion ce qui permet à l'association de planifier les mises en culture, d'offrir une diversité de légumes et de pérenniser nos actions sur toute l'année.

La Ferme des Potagers de Marcoussis ne distribuera pas de paniers pendant 4 semaines dans l'année, à priori au printemps et/ou fin d'année mais ces dates peuvent changer en fonction des besoins de la production : les adhérents sont informés par mail des dates.

L'adhérent(e) pourra annuler 5 paniers maximum. Au-delà, possibilité de proposer à un proche de récupérer votre panier à votre place ou bien d'en faire don à l'association.

Pour annuler un panier ou changer temporairement de lieu de dépôt, vous devrez vous connecter à votre compte Adhérents du logiciel CocagneBio1 : www.marcoussis.cocagnebio.fr (vos codes d'accès vous seront communiqués après votre adhésion) au plus tard le **mardi avant midi** de la semaine concernée. Si ce délai n'est pas respecté, le panier sera livré et donc facturé.

Article 3 - Date de début d'abonnement

L'abonnement aux paniers peut commencer à tout moment de l'année.

Article 4 - Renouvellement

L'abonnement aux paniers et l'adhésion sont renouvelés par tacite reconduction en début d'année civile : un mail est toutefois envoyé aux adhérents, en fin d'année, les informant du prélèvement à venir de la cotisation annuelle pour l'année suivante sauf indication contraire de leur part.

Article 5 - Rupture de contrat

En tant que producteur, nous avons besoin de votre engagement sur une année pour avoir une visibilité et planifier notre production de légumes. Cependant, en cas de force majeure, vous pouvez mettre fin à votre abonnement à tout moment. Dans ce cas, nous vous demandons de nous en informer par mail en respectant un délai de préavis d'un mois civil minimum.

Article 6 - Modification des tarifs et cotisation

L'association peut modifier ses tarifs et cotisation en cours d'année. Toutes les modifications tarifaires seront communiquées en amont et nous préciserons les dates de changement effectif.